



Envoyé en préfecture le 26/06/2015
 Affiché le 26/06/2015
 ID : 033-200027068-20150623-2015_06_103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 23 JUN 2015

2015-06-103- 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 juin 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Jean-Louis ARCARAZ
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Philippe BUISSON	Val DUCLOS		X	Jean-Philippe LE GAL
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE				Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE		X	Fabienne FONTENEAU	Patrick NVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Corinne VENAYRE
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET		X	Isabelle HARDY
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST		X	François-Didier BASSET*	David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL		X	Odile BONHOMME-TIBY	Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY			
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX		X	Philippe HEFTRE	Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Michelle LACOSTE
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE		X	Fabienne KRIER	Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER			
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	37	14	
Catherine BERNADEAU		X	Thierry MARTY	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			51

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

HABITAT ET LOGEMENT**REGLEMENT D'INTERVENTION 2015-2018 POUR LES SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS**

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

En complément de l'accompagnement technique et administratif proposé aux particuliers et aux professionnels dans le cadre de la plateforme « Habitat Durable », l'action de La Cali en faveur de la rénovation du parc de logements privés comporte également des aides financières versées aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration de leur logement.

Le bilan très positif de la première période (2013-2015) confirme que le dispositif est incitatif mais il convient de lui apporter quelques adaptations :

- ajustement aux évolutions du règlement de l'ANAH,
- ajustement aux critères du Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE),
- mise en place d'une aide pour les propriétaires bailleurs (PB) dans l'objectif de contribuer au développement d'une offre locative privée conventionnée sur les communes déficitaires en logements sociaux au titre de la loi SRU.

Le nouveau régime proposé pour la deuxième période (2015-2018) annule et remplace tous les règlements en vigueur précédemment. Il est applicable à toutes les demandes déposées à partir du 1^{er} août 2015.

Le public visé

La plateforme « Habitat Durable » offre un accompagnement à tous les ménages habitant sur le territoire de La Cali (propriétaires occupants sans condition de ressources, propriétaires bailleurs ou locataires).

Les aides financières proposées concernent :

- les Propriétaires Occupants (PO) éligibles aux aides de l'ANAH c'est-à-dire les PO très modestes et PO modestes,
- les propriétaires aux revenus intermédiaires (PO+) dont les ressources correspondent aux plafonds de l'éco-PTZ,
- à titre expérimental, les propriétaires bailleurs éligibles aux aides de l'ANAH.

Les aides de La Cali

Type de propriétaire	Type de travaux	Plafond de travaux subventionnables	Aides de La Cali	
PO Anah	Projets de travaux lourds	50 000 € HT	15 % soit maxi 7 500 €	
	Projet de travaux d'amélioration	20 000 € HT	15 % soit maxi 3 000 €	
			ménages très modestes	ménages modestes
			15 % soit maxi 3 000 €	10 % soit maxi 2 000 €
	Travaux de lutte contre la précarité énergétique		ménages très modestes	ménages modestes
			15 % soit maxi 3 000 €	10 % soit maxi 2 000 €
PO +	Travaux éligibles au CITE sous condition détaillée ci-dessous		20 % des dépenses éligibles au CITE plafonné à une aide de 1 000 €	

Type de propriétaire	Type de travaux	Aide de la CALI	
PB Anah	Projets de travaux lourds	Prime forfaitaire pour le conventionnement du logement	2000 €
	Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat		
	Travaux pour l'autonomie de la personne		
	Travaux pour réhabiliter un logement dégradé		
	Travaux pour résoudre situation non conformité au Règlement Sanitaire Départemental ou situation de non-décence		
	Travaux de lutte contre la précarité énergétique		
	Transformation d'usage d'un local		

Les plafonds de ressources et de loyers

Les plafonds de ressources à prendre en compte sont la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent le logement. Ainsi pour une demande faite en 2015, les revenus concernés sont ceux de 2013.

- Les plafonds de ressources des PO ANAH :

Nombre de personnes composant le ménage	PO Anah (plafonds au 01/01/15)	
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	14 300€	18 332€
2	20 913€	26 811€
3	25 152€	32 242€
4	29 384€	37 669€
5	33 633€	43 117€
Par personne supplémentaire	+ 4 239€	+ 5 431€

- Les plafonds de ressources des PO+ :

Plafonds Eco PTZ au 1/01/2015	
Nombre de personnes composant le ménage	Ménage PO+
1	25 000€
2	35 000€
3	42 500€
Par personne supplémentaire	+ 7500€ par personne supplémentaires

● Les plafonds de ressources des locataires des logements conventionnés Anah

Composition du ménage du locataire	Pour les conventions à loyer très social	Pour les conventions à loyer social
Personne seule	11 058€	20 107€
2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages	16 112€	26 851€
3 personnes - ou personne seule avec une personne à charge - ou jeune ménage sans personne à charge	19 374€	32 291€
4 personnes - ou personne seule avec 2 personnes à charge	21 558€	38 982€
5 personnes - ou personne seule avec 3 personnes à charge	25 223€	45 858€
6 personnes - ou personne seule avec 4 personnes à charge	28 425€	51 682€
Personne à charge supplémentaire	+ 3 170€	+ 5 765€

● Les plafonds de loyers des logements conventionnés Anah applicables en 2015 en € /m² par mois

	Libourne St Denis de Pile	Coutras
Loyer "social"	6,02	5,40
Loyer "très social"	5,85	5,21

Les plafonds de ressources et de loyers ci-dessus seront actualisés automatiquement pour être conformes aux évolutions nationales.

Les conditions d'octroi des subventions accordées par La Cali

Les aides de La Cali destinées aux PO Anah sont exclusivement réservées aux ménages dont les ressources ne dépassent pas les plafonds décrits ci-dessus.

Cependant, dans les cas où leur projet ne satisferait pas tous les critères de recevabilité fixés par l'Anah ou s'ils souhaitent bénéficier d'un accompagnement plus léger pour s'assurer de délais de traitement de leur demande plus rapide, ils pourront solliciter à La Cali une aide de la catégorie PO+. Dans ce cas, ils ne pourront pas bénéficier des aides de La Cali destinées aux PO Anah.

Les aides de La Cali concernant les PO Anah et les PB Anah sont accordées uniquement en complément des aides octroyées par l'ANAH.

Les conditions de recevabilité de ces aides sont les mêmes que celles fixées par l'ANAH.

Pour les PB Anah, l'aide de La Cali est accordée aux propriétaires pour le conventionnement très social ou social d'un logement situé sur une commune de La Cali relevant de l'article 55 de la loi SRU.

Pour les PO+, les conditions de recevabilité sont les mêmes que celles fixées par l'Etat pour le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique mais les travaux doivent comprendre a minima l'un des éléments suivants :

- l'isolation thermique des parois opaques (planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert et/ou murs en façade ou en pignon et/ou toitures-terrasses et/ou planchers de combles perdus et/ou rampants de toiture et plafonds de combles),
- ou l'acquisition d'une chaudière à condensation,
- ou l'acquisition d'une chaudière à micro-cogénération gaz,
- ou l'acquisition d'une pompe à chaleur.

Il est par ailleurs obligatoire que les travaux ne soient pas commencés à la date de dépôt de la demande subvention.

Ce règlement sera automatiquement ajusté aux évolutions de la réglementation nationale (ANAH, crédit d'impôt, éco-PTZ...).

Les demandes seront satisfaites par ordre d'arrivée, en fonction des priorités définies dans le PIG et jusqu'à épuisement des crédits ouverts au budget.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 8 juin 2015,
Vu l'avis de la Commission Habitat-Logement du 9 juin 2015,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (51 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve l'ensemble du dispositif de mise en œuvre de cette politique d'intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de l'efficacité énergétique des logements et autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- à donner délégation au bureau pour décider d'éventuelles évolutions à ce règlement d'intervention dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- à signer tous les actes y afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 26/06/2015

Affiché le 26/06/2015

ID : 033-200027068-20150623-2015_06_104-DE

SEANCE DU 23 JUN 2015

2015-06-104- 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 juin 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Jean-Louis ARCARAZ
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Philippe BUISSON	Val DUCLOS		X	Jean-Philippe LE GAL
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE				Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE		X	Fabienne FONTENEAU	Patrick NVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Corinne VENAYRE
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET		X	Isabelle HARDY
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST		X	François-Didier BASSET*	David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL		X	Odile BONHOMME-TIBY	Paquerette PEYRDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY			
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX		X	Philippe HEFTRE	Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Michelle LACOSTE
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE		X	Fabienne KRIER	Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER			
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	37	14	
Catherine BERNADEAU		X	Thierry MARTY	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			51

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

HABITAT ET LOGEMENT**HABITAT JEUNE EN PAYS LIBOURNAIS (HAJPL) : COTISATION 2015**

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

L'association « Habitat Jeune en Pays Libournais » (HAJPL) permet à des jeunes de 16 à 30 ans de s'installer de manière durable ou temporaire sur le territoire. Elle développe des modalités d'hébergement adaptées aux jeunes mais peut aussi les accompagner dans leur recherche d'un logement qu'ils géreront de façon autonome. Elle assure également des missions d'accompagnement social et socio-éducatif en partenariat avec les acteurs sociaux du secteur : Mission Locale, CCAS, MDSI, LEPI... Elle assure enfin une mission d'accueil et d'hébergement des stagiaires de l'INSEE qui viennent suivre les formations du CEFIL.

L'HAJPL est également l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels (Etat, Région, Conseil Départemental...) et des bailleurs sociaux sur la question du logement des jeunes en Libournais.

Elle gère un parc de 105 logements, un pôle d'accueil pour les jeunes et un pôle de renseignements et d'orientation concernant le logement.

En 2014, 405 jeunes ont déposé une demande auprès des services de l'HAJPL dont 76 % sont originaires du Pays du Libournais et 56 % de La Cali. 40 % des demandeurs n'ont pas de ressource et 11 % ont moins de 460 € pour vivre. Les jeunes qui ont des ressources équivalentes à un SMIC ne représentent que 9 % des demandes.

Les principaux motifs de demande sont pour 29 % des situations d'hébergements précaires (amis, tiers) et 21 % des conflits familiaux. Seuls 4% des demandeurs sont dans une réelle situation d'errance.

Concernant l'activité d'hébergement 109 nouvelles entrées ont été enregistrées en 2014 sur les 228 jeunes hébergés par l'association, au sein du Foyer Jeunes Travailleurs de Libourne ou dans le cadre de logements du parc privé ou du parc public gérés par l'association dans le cadre de dispositifs de sous-location ou d'hébergement temporaire.

2014 a également été la seconde année de fonctionnement du lieu ressource « Le Portail » mutualisant l'expertise des associations Le Lien et HAJPL sur la question du logement. Cet outil a pour mission de faciliter l'accès aux informations et d'accompagner les personnes à la recherche d'un logement. Il est ouvert à tous les publics mais manque encore de visibilité. En effet bien que l'activité des permanences ait augmenté entre 2013 (97 passages) et 2014 (186 passages) cet outil pourrait être davantage valorisé. Ce dernier point sera, en 2015, un axe de travail entre La Cali et les deux associations.

La contribution financière de La Cali aux activités de l'association prend la forme d'une cotisation dont le montant est établi à 0,60 € par habitant. La population totale de La Cali comprenant 71 274 habitants, cette cotisation s'élève donc pour l'année 2015 à 42 764,40 €.

Considérant l'importance des interventions de l'HAJPL sur le territoire de La Cali afin de permettre aux jeunes en recherche d'autonomie de se loger et de favoriser ainsi leur insertion sociale et leur inscription dans un parcours résidentiel plus stable,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 8 juin 2015,

Vu l'avis de la commission Habitat-logement du 9 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (51 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et une non-participation (*Madame Venayre*),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une cotisation de 42 764,40 € à l'HAJPL au titre de l'année 2015,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 6281 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour exécution conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 26/06/2015
 ID : 033-200027068-20150623-2015_06_105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 23 JUN 2015

2015-06-105- 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 juin 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Jean-Louis ARCARAZ
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Philippe BUISSON	Val DUCLOS		X	Jean-Philippe LE GAL
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE				Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE		X	Fabienne FONTENEAU	Patrick NVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Corinne VENAYRE
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET		X	Isabelle HARDY
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST		X	François-Didier BASSET*	David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL		X	Odile BONHOMME-TIBY	Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY			
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX		X	Philippe HEFTRE	Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Michelle LACOSTE
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE		X	Fabienne KRIER	Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER			
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	37	14	
Catherine BERNADEAU		X	Thierry MARTY	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			51

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

HABITAT ET LOGEMENT

ASSOCIATION LE LIEN : SUBVENTION 2015

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

Le Lien est une association qui a pour but de :

- venir en aide à toute personne éloignée ou privée de domicile,
- faciliter l'accès au logement autonome ou à toute autre forme d'hébergement et de logement adapté par un accompagnement individuel,
- développer et/ou participer à des actions favorisant la création de lien social,
- développer et/ou participer à des actions d'insertion,
- favoriser l'accès aux droits fondamentaux.

Cette association locale est un partenaire important pour faciliter l'accès au logement autonome et répondre aux situations nécessitant un hébergement d'urgence. Le Lien gère notamment 41 places de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), 45 places en ALT (Allocation Logement Temporaire), 20 places d'urgence, 31 logements en sous-location.

Cette association fonctionne notamment grâce aux subventions apportées par ses membres et les collectivités territoriales.

En 2014, l'association a accueilli 425 ménages soit 557 personnes dont 99 enfants. Parmi ce public 154 ménages (36,2 %) soit 227 personnes (40,7 %) étaient originaires de La Cali. 50,6 % de la demande concerne un public masculin et 56,4 % ont moins de 40 ans.

La principale raison de la demande est la rupture d'un hébergement (41,6 %). Avec les séparations conjugales, ce chiffre atteint 51,3 % du public accueilli. Ces dernières années, parmi les demandeurs, une nette recrudescence des situations d'expulsion a été constatée (22,7 %) ainsi que des violences conjugales (13,6 %).

Un travail mené avec l'association tenant compte des orientations du programme local de l'habitat (PLH) de La Cali est en cours d'élaboration et il est proposé de répartir une subvention 2015 à hauteur de 30 000 euros sur les actions suivantes :

- 7 500 € pour le soutien à l'action d'auto-réhabilitation accompagnée permettant à des ménages en situation de précarité de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement grâce à un encadrement technique et un accompagnement social. Cette action concerne aussi bien les propriétaires occupants que les locataires et pourra être mobilisée en complément du programme Habitat Durable de La Cali.

- 4 000 € pour le soutien au fonctionnement du lieu ressource « Le Portail » mutualisant l'expertise des associations Le Lien et HAJPL sur la question du logement. Cet outil a pour mission de faciliter l'accès aux informations et d'accompagner les personnes à la recherche d'un logement. Il est ouvert à tous les publics mais manque encore de visibilité : bien que l'activité des permanences ait augmenté entre 2013 (97 passages) et 2014 (186 passages) cet outil pourrait être davantage valorisé. Ce dernier point sera, en 2015, un axe de travail entre La Cali et les deux associations.

- 10 000 € pour le soutien aux dispositifs de logement accompagné permettant de travailler à l'accès et au maintien dans le logement avec des ménages qui connaissent des parcours résidentiels chaotiques consécutifs à une expulsion locative, à l'inadaptation du logement ou à des ruptures familiales. Les modalités d'accompagnement sont multiples et permettent une adaptation à la situation de chaque ménage, de l'accompagnement social ponctuel à la gestion locative adaptée via la sous-location notamment. Elles concernent aussi bien le parc de logements privé que les logements des bailleurs sociaux.

- 8 500 € pour le soutien aux dispositifs d'hébergement d'urgence constituant notamment la première étape permettant aux ménages en rupture de logement de reconstruire un parcours résidentiel.

Ces dispositifs de logement accompagné et d'hébergement d'urgence en vue de la reprise d'un parcours résidentiel visent l'intégration et la stabilisation des personnes vulnérables sur le territoire et s'inscrivent en cela dans la logique des travaux du PLH.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 8 juin 2015,
Vu l'avis de la commission Habitat-logement du 9 juin 2015,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (51 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et deux non-participations (Mesdames Fonteneau et Lacoste),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :


- soutenir à hauteur de 30 000 € l'association « Le Lien » pour l'année 2015, pour l'ensemble des actions détaillées ci-avant,
- signer l'ensemble des conventions afférentes.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 26/06/2015

Élu le 26/06/2015

Affiché le

ID : 032-200027068-20150623-2015_06_102-DE

SEANCE DU 23 JUN 2015

2015-06-102- 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 juin 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Jean-Louis ARCARAZ
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Philippe BUISSON	Val DUCLOS		X	Jean-Philippe LE GAL
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE				Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE		X	Fabienne FONTENEAU	Patrick NNET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Corinne VENAYRE
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET		X	Isabelle HARDY
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST		X	François-Didier BASSET*	David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL		X	Odile BONHOMME-TIBY	Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY			
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX		X	Philippe HEFTRE	Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Michelle LACOSTE
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE		X	Fabienne KRIER	Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER			
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	37	14	
Catherine BERNADEAU		X	Thierry MARTY	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			51

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

HABITAT ET LOGEMENT**PROGRAMME D'INTERET GENERAL POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE, LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE : PROLONGATION 2015-2018**

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

En parallèle de l'élaboration de son PLH, La Cali s'est engagée le 22 avril 2013 dans le cadre d'une convention, signée avec l'Etat, l'Anah, la Région, le Département de la Gironde, l'ADIL, l'ADEME, la CAPEB et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à mettre en place et coordonner les interventions publiques nécessaires (en accompagnement des interventions privées) à l'amélioration de l'habitat privé, dans une optique de transition énergétique.

Dans la continuité, le 1er août 2013, La Cali signait un premier Programme d'Intérêt Général (PIG) sur son territoire dédié à l'amélioration énergétique des logements privés occupés par leur propriétaire, prévue sur une période de 5 ans avec une première période expérimentale de 2 ans.

Ce PIG est un outil de la plateforme Habitat Durable proposant aux particuliers et aux professionnels un guichet unique pour les démarches relatives aux travaux d'amélioration de l'habitat

Le bilan des deux premières années expérimentales du PIG est très positif avec plus de 160 dossiers engagés correspondant à près de 2 800 000 € de travaux sur le territoire.

Ces éléments conduisent La Cali, en accord avec les partenaires signataires et associés à engager un avenant à la convention du PIG d'une durée initiale de 2 ans afin de :

- la reconduire pour 3 années supplémentaires comme cela était inscrit dans la convention initiale,
- revoir à la hausse les objectifs de réhabilitation de logements de propriétaires occupants (PO) et d'introduire à titre expérimental des objectifs de réhabilitation de logements de propriétaires bailleurs (PB) dans l'objectif de contribuer au développement d'une offre locative privée conventionnée sur les communes déficitaires en logements sociaux au titre de la loi SRU,
- prendre en compte les évolutions et ré-actualisations des régimes d'intervention des différents partenaires du PIG,
- prendre en compte l'évolution du coût de la prestation de suivi-animation dans le cadre du nouveau marché passé par La Cali et définir les modalités de financement correspondantes.

L'avenant prévoit un nouvel objectif de 145 logements privés rénovés par an, répartis, de la façon suivante :

1°-Propriétaires éligibles aux aides de l'Anah : 95 logements :

- 85 logements de propriétaires occupants (dont au moins 25 logements au titre du volet très social du PIG concernant les PO aidés par le Département de la Gironde) :

- dont 62 logements faisant l'objet de travaux de performance énergétique,
- dont 8 logements faisant l'objet uniquement de travaux d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie de l'occupant,
- dont 8 logements faisant l'objet de travaux d'adaptation et de travaux de performance énergétique,
- dont 7 logements indignes nécessitant des travaux lourds, de sortie d'insalubrité ou de péril, et faisant l'objet de travaux de performance énergétique.

- 10 logements de propriétaires bailleurs – PB (dont au moins 5 logements au titre du volet très social du PIG concernant les PB aidés par le Département de la Gironde) situés sur une des communes déficitaires en logements sociaux au titre de la loi SRU :

- dont 8 logements indignes nécessitant des travaux lourds, de sortie d'insalubrité ou de péril, et faisant l'objet de travaux de performance énergétique,
- dont 2 logements faisant l'objet de travaux de performance énergétique.

Ces propriétaires disposeront d'un accompagnement complet à la définition du projet de travaux, au montage financier de l'opération, au choix des entreprises. Les ménages les plus fragiles bénéficieront également d'un accompagnement social renforcé, notamment dans le cadre de travaux lourds.

Le marché en cours de passation par La Cali pour choisir l'opérateur qui assurera cet accompagnement comporte une tranche ferme qui permettra le montage de 75 dossiers de rénovation (70 PO et 5 PB) et une tranche conditionnelle de 20 dossiers supplémentaires (15 PO et 5 PB) qui sera affermée en fonction des besoins et des crédits ouverts au budget.

2° Autres publics : 50 logements de propriétaires occupants, bailleurs ou locataires à rénover par an. Ces particuliers bénéficieront d'un accompagnement personnalisé par un Espace Info Energie qui leur permettra de définir le projet le mieux adapté à leur logement, d'avoir connaissance de toutes les solutions de financements qui peuvent être mobilisées en fonction des caractéristiques de leur projet et d'être mis en relation avec des professionnels qualifiés via la plateforme web.

Le coût annuel prévisionnel de l'animation du dispositif pour la période 2015-2018 (pour les tranches fermes) est estimé à environ 125 000 € HT, prestation qui pourrait bénéficier de 80 % de cofinancements des partenaires de l'opération sur la base des règlements d'intervention en vigueur à la date de la délibération.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 8 juin 2015,

Vu l'avis de la Commission Habitat-Logement du 9 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (51 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise en œuvre de cet avenant de reconduction,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de financement du PIG et tous les actes afférents,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer, dans la limite des crédits ouverts au budget, les autres avenants à la convention qui pourraient s'avérer nécessaire dans le cadre de la période 2015-2018,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions relatives à l'animation de la plateforme Habitat Durable et du PIG et à signer tout acte afférent notamment les conventions et éventuels avenants correspondants.

Imputation budgétaire : chapitre 11 - compte 617

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libourmois

